

# RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE DESIGN PLURIDISCIPLINAIRE  
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE  
RENCONTRE SIMON-VALOIS



approuvé par le jury le 24 janvier 2018

 Mercier  
Hochelaga-Maisonneuve  
**Montréal** 

 **ATELIER  
CHRISTIAN  
THIFFAULT** ARCHITECTURE  
DESIGN URBAIN  
PAYSAGE

# Étape 1

PROPOSITIONS ANONYMES DES CONCURRENTS

## ÉTAPE 1

# CONCOURS DE DESIGN PLURIDISCIPLINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE RENCONTRE SIMON-VALOIS

## 1.0 RÉUNION DU JURY – ÉTAPE 1

Tenue du jury : Lundi le 16 octobre 2017

Lieu du jury: salle du conseil  
6854, rue Sherbrooke Est,  
Montréal (Québec) H1N 1E1

Heure: 8h00 à 16h00

---

## 1.1 PERSONNES PRÉSENTES

Membres du jury :

- Sinisha Brdar — architecte et professeur à l'École de design de l'UQAM;
- François de la Chevrotière – ingénieur chargé de projet, Division des études techniques;
- Éric Turcotte, architecte, urbaniste et designer urbain, Urban Strategies Inc. (Toronto);
- Luu-Thuy Nguyen, architecte paysagiste, LN Paysage;
- Kim Pariseau, architecte, APPAREIL architecture;
- Nicole Valois, professeure à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, UdeM;
- Jimmy Vigneux, Directeur général de la SDC Hochelaga-Maisonneuve.

Conseillers professionnels :

- Christian Thiffault, Architecte, Atelier Christian Thiffault;
- Christine Robitaille, Architecte, Atelier Christian Thiffault;
- Valérie Gravel, M. Arch., Atelier Christian Thiffault.

Observateurs :

- Pierre Gaufre, Commissaire au design, Bureau du design;

---

## 1.2 DÉSIGNATION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)

Les conseillers expliquent en détail le rôle du président et invitent les membres du jury intéressé à se proposer. Nicole Valois propose d'assurer le rôle de la présidence. Les jurés acceptent à l'unanimité cette candidature.

## 1.3 RAPPORT DE CONFORMITÉ – ÉTAPE 1

Les conseillers professionnels présentent le rapport de conformité qui conclut que les vingt (20) propositions déposées sont conformes au règlement. Le jury accepte et signe le rapport de conformité à l'unanimité.

## 1.4 CRITÈRES D'ÉVALUATION - ÉTAPE 1

Le Jury procède à l'évaluation des propositions en appliquant les critères suivants :

- Enjeu conceptuel : force et clarté du concept et de la vision d'ensemble; capacité du concept à concevoir des aménagements clairs et intuitifs; qualité de la Proposition en matière de zone de rencontre et de rues partagées.
- Enjeu de fonctionnalité : amélioration de la mobilité, de la sécurité et du confort des usagers; capacité de la Proposition à traduire les différentes relations entre les seuils d'entrées et de sortie et la Zone de rencontre; qualité des aménagements en matière d'accessibilité universelle; conformité aux normes et règlements.
- Enjeu de cohésion : capacité du concept à arrimer les interventions proposées avec les aménagements de la Place Simon-Valois et les futurs aménagements la rue Ontario; sensibilité au contexte et à l'existant; mise en valeur de l'identité du lieu et du quartier; potentiel d'attractivité et de rayonnement de la Proposition.
- Enjeu esthétique et visuel : qualités esthétiques, visuelles et perceptuelles des interventions; pertinence et qualité de la cohérence de la matérialité, du mobilier et des équipements;
- Enjeu d'appropriation et de polyvalence : potentiel d'appropriation par tous les types d'usagers et en tout temps; convivialité des aménagements; flexibilité des aménagements selon les événements (de courte ou de longue durée, de petite ou de grande envergure, etc.).

## 1.5 ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

- Les jurés prennent connaissance individuellement des propositions.
- Discussion du mode d'évaluation des propositions.
- Tour de table des impressions générales de chacun. Chaque membre du jury prend la parole à tour de rôle et fait état de son analyse.
- Les jurés décident d'aller de l'avant avec la méthode de sélection par post-its puis d'argumenter pour choisir les propositions finalistes. Suite à cet exercice, le jury a conservé cinq des vingt propositions de départ. Il retient ensuite quatre (4) propositions, ainsi qu'une cinquième, celle intitulée Boréalopolis (01010). En cas de conflit d'intérêts lors du dévoilement des équipes, la cinquième proposition pourrait être réintégrée à la liste des finalistes.
- Les conseillères professionnelles procèdent à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des quatre (4) propositions finalistes.
  - 182HL —Aiguillage urbain
  - 252JP —La grande Simone
  - 557MW —Perméance
  - 804HD —Motif orienté

Un possible conflit d'intérêts est soulevé et devra être analysé par le Service juridique de la Ville de Montréal. La cinquième enveloppe contenant le nom de la proposition 01010-Boréalopolis est ouverte. Dans les semaines qui suivent et à la lumière de toutes les informations mises à sa disposition, le Service juridique de la Ville de Montréal conclut qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts. La proposition 01010-Boréalopolis n'est donc pas retenue.

## 1.6 SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES DU JURY - ÉTAPE 1

### Proposition 182HL Aiguillage urbain

Enjeu conceptuel : Le niveau de développement de la proposition est très apprécié. L'espace est généralement bien défini, structuré et construit. Le jury aurait aimé comprendre la dimension poétique et sensible dans la description de la proposition. Le parti pris pour l'éclairage est fort et identitaire. Bien que le jury apprécie ces éléments verticaux qui agissent comme un appel au loin pour le piéton, il questionne la localisation de ceux-ci au centre de l'espace pour des questions de protection et d'entretien.

Enjeu de fonctionnalité : Le traitement végétalisé de l'avenue Valois est apprécié. L'utilisation du corten pour le mobilier, rappelant les rails de chemin de fer, est pertinente. Le jury se questionne toutefois sur la pertinence et la durabilité du mobilier sur rails. Le jury questionne le traitement au sol de l'intersection qui est très orthogonal. Une réflexion plus poussée sur la présence de la végétation sur l'ensemble du site serait souhaitée.

Enjeu de cohésion : Le jury souligne que la proposition s'arrime très bien à la Place Simon-Valois. Le jury n'est pas convaincu quant à l'expression et l'utilité des abris temporaires proposés pour les événements. Il apprécie l'idée d'avoir un élément de projection événementielle identitaire, toutefois cet aspect ne fait pas partie du programme de concours et la Ville n'a pas le contrôle sur la mise en place de ces événements.

Enjeu esthétique et visuel : L'esthétisme de la proposition a plu aux jurés. La matérialité du mobilier et du sol convainc également les membres.

Enjeu d'appropriation et de polyvalence : Le balcon sur le coin sud-est est perçu comme problématique. Le jury questionne sa pertinence ainsi que l'usage qui en sera fait. Il engendre des enjeux d'entretien, de sécurité, de faisabilité, de budget et mise sur un cadre construit à l'endroit de l'épicerie Métro. Le jury se questionne également sur la pertinence de diviser la circulation et de séparer la chaussée. Cette bande aurait eu avantage à être regroupée avec l'un des « trottoirs » pour éviter les enjeux de déneigement, de camionnage et d'entretien. Il souligne qu'une solution devra être développée afin d'éviter que les véhicules se retrouvent dans les fosses de plantation et sur le caillebotis, particulièrement en hiver. Le jury apprécie la façon dont la proposition a traité la notion de seuil d'entrée et de sortie.



## Proposition 252JP La grande Simone

Enjeu conceptuel : Le jury apprécie la force du concept, la portée identitaire du pavé coloré et le narratif poétique autour de la Place Simon-Valois et de la grande Simone. La simplicité et la clarté du concept et de la vision d'ensemble sont les forces de la proposition. Les aménagements réussissent à créer un espace partagé à l'image du programme de concours. Le jury aimerait avoir plus d'informations sur le choix du symbole, c'est-à-dire les feuilles d'asclépias rosées, ainsi que sur le choix de couleur. Le jury se questionne également à savoir si le motif est compréhensible à l'échelle du piéton. Une échelle différente pourrait-elle conférer encore plus de force au concept?

Enjeu de fonctionnalité : La stratégie végétale est juste et pertinente. Toutefois les dispositifs qui permettent de s'orienter dans l'espace sont peu développés. L'absence de délimitation entre la chaussée et l'espace piétonnier ainsi que le motif au sol peuvent brouiller la lisibilité et d'accessibilité universelle. Les bollards deviennent le seul instrument de communication de la chaussée, ce qui est peu souhaitable surtout en regard des enjeux d'accessibilité universelle (peu de repères continus). La simplicité de la proposition est séduisante, mais le jury aurait espéré que l'idée maîtresse accomplisse "plus" en termes de besoins et de contraintes fonctionnelles (programme). Le jury invite l'équipe à faire la démonstration que le concept est fonctionnel. L'estrade sur le coin sud-est rappelle beaucoup les installations éphémères. Une proposition nouvelle dans sa forme et permanence en regard de la matérialité est espérée. Le jury adresse le même commentaire à l'ensemble de la proposition de mobilier qu'il souhaite plus robuste et plus durable. Il se questionne sur la présence de brumisateurs sur la rue Ontario. Pour finir, le jury s'attend également à recevoir une proposition d'éclairage à la hauteur de la proposition.

Enjeu de cohésion : Conceptuellement, la proposition s'arrime bien à la Place Simon-Valois. Concrètement, les aménagements proposés sont d'un langage complètement différent à celui de la Place Simon-Valois. Le jury souhaite que les aménagements et le jeu des couleurs puissent cohabiter en harmonie avec les aménagements existants.

Enjeu esthétique et visuel : Le travail de dessin des feuilles, tout en nuances, qui se transforme en pavé/pixel, convainc le jury. Il souligne les qualités visuelles de la proposition, mais se questionne sur la matérialité du mobilier et des dispositifs d'éclairage.

Enjeu d'appropriation et de polyvalence : Le jury souligne la force du grand plan libre et polyvalent. Il se questionne sur la pertinence et la portée des aménagements lors de la saison hivernale. Le concept repose sur une représentation en deux dimensions, donc peu apparent sous la neige en hiver.



## Proposition 557 MW – Perméance

Enjeu conceptuel : Le jury apprécie le contraste et l'équilibre minéral/végétal proposé ainsi que la reprise du langage de la Place Simon-Valois au niveau du traitement au sol. L'un des éléments forts de la proposition est l'abondance de végétation sur le site. Le jury juge que les interventions sont bien calibrées et que le langage du projet est clair.

Enjeu de fonctionnalité : Le jury apprécie que la chaussée et la place soient sur le même niveau. Il souligne que l'équipe a réfléchi à plusieurs solutions pertinentes et démontré une sensibilité envers plusieurs problématiques, notamment pour les taxis et le débarcadère. Bien que le parti pris des « pods » soit clair, certaines catégories d'interventions semblent problématiques. L'emplacement des « pods » mérite une attention particulière afin de rendre l'espace fonctionnel et de maintenir une ouverture sur la place. Le jury remet en cause la pertinence du « kiosque », des « bancs en creux », la viabilité/durabilité des plantations dans les bancs, qui semblent trop restreints, et l'échelle imposante de la « grande butte ». Le jury questionne la pertinence d'installer cet élément permanent, la « grande butte », à cet endroit qui sera transformé. Cette butte engendre des enjeux d'entretien, de sécurité. Le jury suggère à l'équipe d'épurer les formes et de restreindre le langage des « pods » entre 2 et 4 variantes. Il apprécie toutefois le traitement au sol de l'intersection Ontario/Valois et suggère à l'équipe de porter une attention particulière aux enjeux d'accessibilité universelle. Il s'interroge sur la stratégie végétale, le drainage, la couleur et la variété de la végétation ainsi que sur la stratégie d'éclairage.

Enjeu de cohésion : Le jury souligne la cohérence entre les aménagements proposés et ceux de la Place Simon-Valois.

Enjeu esthétique et visuel : Le jury apprécie les qualités esthétiques et la matérialité de la proposition, principalement l'effet créer par la poursuite du motif de pavé. Cependant, les éléments de mobilier proposés sont d'un langage différent du mobilier présent sur la Place Simon-Valois et le jury se questionne sur leur intégration.

Enjeu d'appropriation et de polyvalence : Le jury s'interroge quant à la flexibilité des aménagements et de l'espace partagé. Il se questionne à savoir si les aménagements proposés sont pertinents pour tous les scénarios prévus : quotidien, fermeture de rue et événements de grande d'envergure. Il se questionne également sur la proposition durant l'hiver et les différentes saisons, particulièrement en regard aux choix des végétaux.



## Proposition 804HD – Motif orienté

**Enjeu conceptuel :** Le jury apprécie le projet de pavé fonctionnel et identitaire. Il souligne même que ce parti pris se rapproche de l'idée maîtresse qui « règle tout ». Le traitement au sol est lisible, clair, simple et pérenne. Le jury s'interroge si une certaine variation et hiérarchie rendraient le motif plus dynamique et plus productif dans la désignation subtile de différentes zones de la surface partagée. Le jury s'interroge également sur la symbolique du motif. Le jury souligne qu'il manque une proposition d'éclairage au sein de la proposition. Le jury souhaiterait également qu'un plan de végétation soit mis de l'avant dans le cadre de la deuxième étape.

**Enjeu de fonctionnalité :** La gestion des eaux et le traitement du mur aveugle du métro sont perçus positivement par le jury. La proposition de mobilier gagnerait à s'affirmer plus. Le jury ne comprend pas la volonté de séparer les vélos de la circulation automobile dans ce contexte de rue partagée (les bollards devraient être éliminés). Le traitement des seuils d'entrée/sortie ainsi que remplacement des cubes d'Onyx et la mise aux normes de l'éclairage n'ont pas été abordés. Le traitement au sol proposé amène des enjeux de lisibilité de l'espace, ainsi que de graves enjeux d'accessibilité universelle.

**Enjeu de cohésion :** Le jury aurait apprécié voir la juxtaposition avec le pavé de la place Valois et mieux comprendre la symbolique du motif de flèches. Le jury souligne que la proposition aurait avantage à adresser de manière plus claire le lien et le dialogue avec la promenade Luc-Larivée.

**Enjeu esthétique et visuel :** L'esthétisme de la proposition a plu aux jurés. La matérialité du mobilier et du sol convainc également les membres.

**Enjeu d'appropriation et de polyvalence :** La simplicité du canevas crée un espace flexible et polyvalent. Le jury se questionne toutefois sur son potentiel à animer la place ainsi que la Zone de rencontre. Le jury se questionne également sur la présence des aménagements en hiver.



## 7. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Pour la deuxième étape du concours, le jury recommande à tous les finalistes de répondre avec clarté à la vision de la zone de rencontre (rue partagée) ainsi qu'aux trois objectifs décrits dans le programme de concours :

- Mobilité et sécurité ;
- Attractivité et convivialité ;
- Polyvalence de l'aménagement.

Il invite également les finalistes à porter une attention particulière aux critères d'évaluation décrits au règlement :

### Étape 1 :

- Enjeux conceptuels ;
- Enjeux de fonctionnalité ;
- Enjeux de cohésion ;
- Enjeux esthétiques et visuels ;
- Enjeux d'appropriation et de polyvalence.

### Étape 2 :

- L'évolution de la proposition et le niveau global du résultat quant à l'approche, au concept et aux aménagements proposés ;
- La justesse et l'efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques et pour conférer au secteur une identité forte et cohérente ;
- La faisabilité technique du projet, incluant les coûts de réalisation et de mise en œuvre des aménagements.

En réaction aux équipes finalistes sélectionnées et aux contenus des propositions, le jury soulève également d'autres éléments importants du programme. Ils suggèrent de :

- Porter une attention particulière aux seuils d'entrées et de sorties de la zone de rencontre ;
- Porter une attention particulière au remplacement des cubes d'Onyx et à la mise aux normes du mobilier d'éclairage ;
- Réfléchir à la stratégie végétale et à son évolution au fil des saisons ;
- Développer, suite au choix de la stratégie végétale, un plan d'éclairage et de mobilier ;
- Réfléchir à l'occupation de la place et de la Zone de rencontre lors de grands événements ;
- Indiquer les entrées des bâtiments et insérer la proposition dans son contexte ;
- Articuler clairement la stratégie de dialogue avec la Place Simon-Valois ;
- Ne pas miser uniquement sur la présence d'un cadre construit sur le coin sud-est (projet d'agrandissement de l'épicerie) ;
- Répondre aux critères d'accessibilité universelle (annexe du programme).

# Étape 2

PRESTATION DES FINALISTES

## ÉTAPE 2

# CONCOURS DE DESIGN PLURIDISCIPLINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE RENCONTRE SIMON-VALOIS

## 2.0 RÉUNION DU JURY — ÉTAPE 2

Tenue du jury : Vendredi 12 janvier 2018

Lieu du jury : salle du conseil  
6854, rue Sherbrooke Est,  
Montréal (Québec) H1N 1E1

Heure: 8h00 à 15h00

---

## 2.1 PERSONNES PRÉSENTES

Membres du jury :

- Sinisha Brdar — architecte et professeur à l'École de design de l'UQAM;
- François de la Chevrotière – ingénieur chargé de projet, Division des études techniques;
- Éric Turcotte, architecte, urbaniste et designer urbain, Urban Strategies Inc. (Toronto);
- Luu-Thuy Nguyen, architecte paysagiste, LN Paysage;
- Kim Pariseau, architecte, APPAREIL architecture;
- Nicole Valois, professeure à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, UdeM;
- Jimmy Vigneux, Directeur général de la SDC Hochelaga-Maisonneuve.

Conseillers professionnels :

- Christian Thiffault, Architecte, Atelier Christian Thiffault;
- Christine Robitaille, Architecte, Atelier Christian Thiffault;
- Valérie Gravel, M. Arch., Atelier Christian Thiffault.

Observateurs :

- Pierre Gauvre, Commissaire au design, Bureau du design;

---

## 2.2 RAPPORT DE CONFORMITÉ - ÉTAPE 2

Les conseillers professionnels présentent le rapport de conformité. La complétion des équipes a été jugée satisfaisante; chaque équipe ayant sélectionné un coordonnateur et impliqué les ingénieurs nécessaires à la réalisation de leur prestation. Les quatre (4) prestations ont été trouvées conformes. Le jury a accepté le rapport de conformité à l'unanimité.

## 2.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION - PRESTATIONS

Le Jury procède à l'évaluation des prestations en appliquant les critères de l'étape 1 (voir en 1.4) et ceux qui s'ajoutent à l'étape 2 :

- L'évolution de la proposition et le niveau global du résultat quant à l'approche, au concept et aux aménagements proposés;
- La justesse et l'efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques pour conférer à la zone d'intervention une richesse et une flexibilité quant à la notion de piétonnisation partielle;
- La faisabilité et le potentiel à respecter le coût des travaux;
- Qualification de l'équipe pour réaliser le mandat.

## 2.4 ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Les jurés ont reçu les prestations le 15 décembre 2017 et ont pris connaissance de celle-ci en prévision des auditions publiques du 11 janvier 2018 qui se sont tenues à la Maison de la culture Maisonneuve. Le jury s'est réuni trois heures avant les présentations des finalistes afin que leur soit présenté le rapport de conformité, le rapport du comité technique et qu'ils élaborent les questions à poser aux finalistes.

## 2.5 RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité technique comprend quatre (4) membres. Il est composé des personnes suivantes :

- Catherine Berthod, ingénieur et urbaniste au Ministère des Transports
- Pierre-Étienne Gendron-Landry, Conseiller en aménagement – Expertise et innovation en aménagement de rues
- Éric Fauteux, ingénieur, chef de division des études techniques à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Raynald Macher-Poitras, ingénieur à l'arrondissement Ville-Marie

Les membres du comité technique se sont rencontrés le 13 décembre 2017 en présence de Christine Robitaille, conseillère professionnelle d'Atelier Christian Thiffault. Ils ont pris connaissance des dossiers et prestations des finalistes au courant de la semaine qui a suivi afin de remettre l'ensemble de leurs recommandations le 20 décembre 2017. Le rapport du comité technique a été envoyé aux finalistes pour la part qui les concerne, le 4 janvier 2018. Aucun dépassement de coûts n'a été soulevé par l'expert en estimation.

## 2.6 AUDITION PUBLIQUE DU 12 JANVIER 2017

Les auditions publiques ont eu lieu le 11 janvier 2018 à la Maison de la culture Maisonneuve, de 18 h 30 à 22 h 00. Le déroulement des présentations était le suivant :

(18h30) Introduction et mots de bienvenue de la part de Monsieur Éric Alan Caldwell et de Maude Brasseur

(18h50) Présentation du déroulement de l'événement et des règles de conduite par la conseillère professionnelle d'Atelier Christian Thiffault

(18h50) Présentation du premier finaliste : Alexandre Bernier Architecte + Paul Bernier Architecte + l'Abri

(19h35) Présentation du deuxième finaliste : civiliti + François Courville + UDO Design

(20h16) Pause

(20h30) Présentation du troisième finaliste : Mousse Architecture de paysage + Collectif Escargo + Gravitaire

(21h15) Présentation du quatrième finaliste : Arcadia Studio + PARA-SOL

(21 h 56) Remerciements et annonce des prochaines étapes

Chaque finaliste disposait d'une période de vingt (20) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de vingt (20) minutes de la part du jury. L'ordre de passage a été tiré au sort et transmis aux finalistes une semaine avant les auditions publiques.

## 2.7 DÉLIBÉRATIONS

Lors des délibérations à huis clos le 12 janvier 2018, les jurés ont commencé par l'évaluation des dossiers d'équipes et ont poursuivi avec l'analyse détaillée de chacune des prestations (planche A0 et textes). Ils ont émis des commentaires et des recommandations à l'égard de chacune d'entre elles, et à terme, ont sélectionné une prestation lauréate. L'ensemble de ces informations sont présentés dans les pages qui suivent.

## 2.8 ÉVALUATION DE LA COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les jurés ont évalué la composition des équipes au moyen des dossiers soumis et en fonction des critères suivants :

- Expérience et expertise de la Firma ou de l'Équipe (25 %)
- Expérience et expertise du Designer répondant (25 %)
- Expérience et expertise des Ingénieurs (25 %)
- Organisation et structure de l'Équipe (25 %)

Le tableau suivant présente l'analyse chiffrée et pondérée des dossiers d'équipe. De manière générale, le jury souligne que toutes les équipes ont fait la démonstration qu'elles avaient les ressources, l'expérience et l'expertise nécessaires pour réaliser le projet. L'une des équipes s'est démarquée par la qualité du dossier et de l'expertise proposée.

| Noms des finalistes   | Titre des prestations | Expérience et expertise de la Firma ou de l'Équipe (25 %) | Expérience et expertise du Designer répondant (25 %) | Expérience et expertise des Ingénieurs (25 %) | Organisation et structure de l'Équipe (25 %) | Total           |
|---|-----------------------|---|--|---|--|-----------------|
| ALEXANDRE BERNIER ARCHITECTE + PAUL BERNIER ARCHITECTE + L'ABRI | Perméance             | 17,6/25   | 15,7/25  | 19,4/25                                       | 17,9/25                                      | <b>70,6/100</b> |
| ARCADIA STUDIO + PARA-SOL                                       | Motif orienté         | 18,3/25   | 20,1/25  | 19,4/25                                       | 18,6/25                                      | <b>76,4/100</b> |
| CIVILITI + FRANÇOIS COURVILLE + UDO DESIGN                      | Aiguillage urbain     | 23,3/25   | 23,7/25  | 21,9/25                                       | 22,3/25                                      | <b>91,1/100</b> |
| MOUSSE ARCHITECTURE DE PAYSAGE + COLLECTIF ESCARGO + GRAVITAIRE | La grande Simone      | 16,9/25   | 18,4/25  | 17,3/25                                       | 19,0/25                                      | <b>71,6/100</b> |

## 2.9 SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES DU JURY - ÉTAPE 2

**AIGUILLAGE URBAIN  
182HL**

**civiliti  
François Courville  
Udo Design**

**AXOR expert-conseil**

- **Enjeu conceptuel :** La proposition conceptuelle est perçue comme simple, robuste, durable et permettant la mise en valeur du caractère du lieu. Elle réussit avec brio à réinventer la rue en proposant un espace ouvert et minimaliste. Le jury qualifie de très stratégique et d'astucieuse l'utilisation du mobilier afin d'exprimer le concept et le passé ferroviaire des lieux. Il apprécie également les traces de lumières qui poursuivent le concept initial d'une gare de triage, malgré le fait qu'il remet en question la faisabilité et la pérennité de cette intervention. Le jury note que bien que le concept peut paraître un peu rigide, une stratégie végétale appropriée a le potentiel de créer un juste équilibre.
- **Enjeu de fonctionnalité :** Le concept permet d'effacer la rue traditionnelle tout en conservant de bons guides pour la fonctionnalité des déplacements et de l'espace partagé au niveau de l'accessibilité universelle. Le jury souligne l'efficacité et la pertinence de la géométrie générale. Il se questionne toutefois sur l'emplacement et la nécessité du caniveau central. Il suggère de considérer sa relocalisation au sud de la rue, entre autres afin d'optimiser la gestion des eaux et de l'entretien.
- **Enjeu de cohésion :** Les aménagements sont cohérents avec ceux de la Place Simon-Valois et contribuent, par un langage commun, à étirer celle-ci au-delà de ses limites physiques. Le jury se questionne à savoir si les nouveaux aménagements bénéficieraient d'incorporer des éléments de granite noir afin de renforcer la cohésion avec le mobilier de la Place Simon-Valois. Le jury souligne que les aménagements dans la poursuite des rails sont très intéressants et devraient même être renforcés.
- **Enjeu esthétique et visuel :** Le jury perçoit les interventions proposées comme visuellement intéressantes. Il souligne que le corten se marie très bien à l'existant et se lie à l'histoire ferroviaire. Il souligne la portée identitaire du mobilier d'éclairage et ses qualités tant esthétiques qu'emblématiques.
- **Enjeu d'appropriation et de polyvalence :** La grille d'arbre proposée sur la rue Ontario offre un fort potentiel d'appropriation, et ce, dans une variété de scénarios et d'ambiances. Le jury apprécie la distinction entre le traitement de la rue Ontario et l'avenue Valois (ex. : les salons). Le mur végétal et le panneau pivot pour projection sont très appréciés par les jurés. Ceux-ci perçoivent le potentiel d'animation, d'implication sociale et culturelle de l'élément identitaire. Le jury n'est par contre pas convaincu que l'espace au coin sud-est de l'intersection Ontario/Valois soit aménagé et adaptable pour soutenir les différents scénarios d'utilisation (tel l'aménagement temporaire d'une scène). Il serait souhaitable que la forme, la localisation, et la fonction de cette structure répondent aux événements qui auront lieu. Le jury suggère également que cette structure soit démontable en vue de permettre une flexibilité des aménagements dans le futur, advenant par exemple un agrandissement de l'épicerie Métro.
- **Évolution de la proposition :** Le jury se dit satisfait de l'évolution de la proposition. Il note une amélioration significative en regard de plusieurs enjeux. Il souligne toutefois qu'il aurait aimé voir une plus grande attention portée à la stratégie végétale afin qu'elle soit plus évocatrice, identitaire et basée sur un concept fort. Observant l'évolution du projet depuis la première étape, le jury est de l'avis que l'enlèvement du tracé diagonal ferroviaire a affaibli la proposition.
- **La justesse et l'efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques :** Les jurés soulignent la justesse et l'efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques. Il est convaincu de la fonctionnalité de l'espace partagé, de la pertinence de l'utilisation du corten et de la portée identitaire des dispositifs d'éclairage sélectionnés. Le jury se questionne toutefois sur la pertinence de déployer des bancs au milieu de l'espace vaste (en marge de la rue Ontario, vis-à-vis la place actuelle), ce qui semble contraignant lors de scénarios de fermeture de rue pour le déploiement d'installations temporaires.
- **Faisabilité et respect des coûts :** Le jury considère que la faisabilité de la proposition a été démontrée et que l'équipe semble être très qualifiée pour la réaliser.

# AGUILLAGE URBAIN



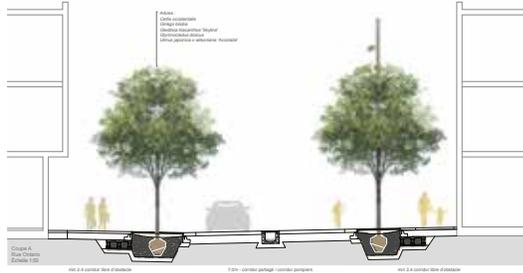
Notre vision d'agencement urbaine souhaite le réaménagement des espaces publics et privés de la zone de rencontre. Les travaux ont pour objectif de créer un cadre de vie agréable, accueillant et sécurisé pour tous. Agencement urbain propose une multitude de solutions de mobilier urbain, de mobilier d'agencement et de mobilier de rencontre. Les travaux ont pour objectif de créer un cadre de vie agréable, accueillant et sécurisé pour tous. Agencement urbain propose une multitude de solutions de mobilier urbain, de mobilier d'agencement et de mobilier de rencontre.



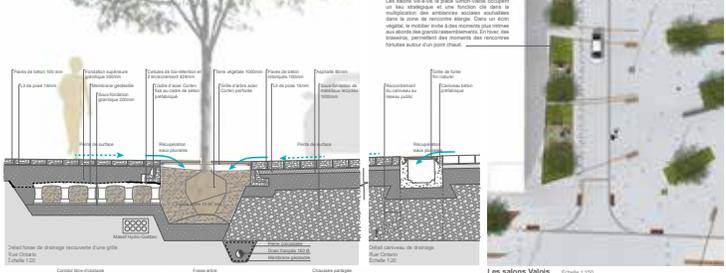
**Le mobilier**  
 1. Bancs  
 2. Bancs avec protection anti-vandalisme  
 3. Bancs avec protection anti-vandalisme et éclairage  
 4. Bancs d'agencement  
 5. Bancs de rencontre  
 6. Bancs de rencontre avec éclairage



**La zone de rencontre Simon-Vaisois** Echelle 1:200

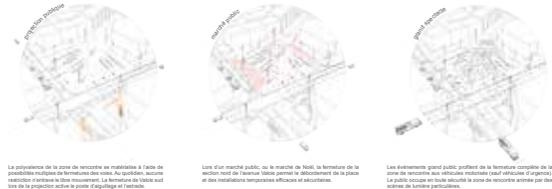


**Les salons Vaisois** Echelle 1:100



**Les salons Vaisois** Echelle 1:100

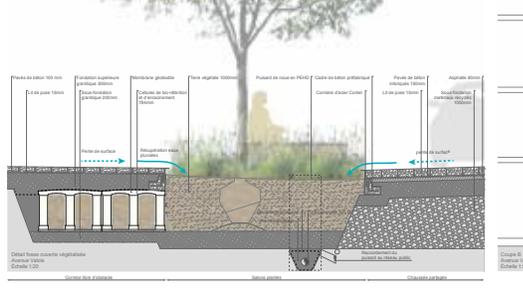
civil81 avec François Couvillie, UDD Design et Aor Experts-Consultants



**Les scénarios d'occupation**



**La mise en lumière**



civil81 avec François Couvillie, UDD Design et Aor Experts-Consultants

Gravitaire

- Enjeu conceptuel : Le jury estime que la simplicité et la clarté du concept ainsi que la vision d'ensemble sont les forces du projet. Il apprécie le côté ludique, poétique et sensible de celui-ci et son potentiel d'appropriation par les usagers. Le concept repose toutefois en grande partie sur le motif des feuilles d'asclépias créé par des agencements de différentes couleurs de pavés. Bien que celui-ci soit séduisant en plan, ce mode de représentation graphique en deux dimensions semble difficilement lisible à l'échelle du piéton ou encore lors de la saison hivernale. Le jury s'inquiète de la durabilité de l'effet souhaité puisqu'il croit que les nuances peu contrastées de pavés s'estomperaient avec le temps. Il aurait également souhaité que les autres éléments de l'aménagement (mobilier, vaporisateur, éclairage, etc.) renforcent le concept alors qu'ils en semblent plutôt dissociés. Finalement, les jurés apprécient l'idée de la projection, mais se questionnent sur la façon dont elle participe au concept général.
- Enjeu de fonctionnalité : Bien que le motif au sol soit séduisant conceptuellement, il semble créer certaines problématiques de lisibilité surtout en regard des principes d'accessibilité universelle des rues piétonnes et partagées. Le jury se questionne sur la pertinence de la solution fonctionnelle surtout sur la disposition des arrêts d'autobus et la création de baies protégées au sein d'un espace partagé. Le jury s'interroge également sur la pertinence des bollards, leur disposition et leur espacement qui ne semblent pas être maîtrisés.
- Enjeu de cohésion : Le concept proposé s'arrime bien avec les aménagements adjacents et réussit à mettre en valeur ceux de la Place Simon-Valois. Par contre, le jury soulève la multiplicité des traitements pour aborder les différentes interventions (ex. : mobilier et éclairage) qui ne favorisent pas la création d'un cœur et d'une entité forte.
- Enjeu esthétique et visuel : Le jury est séduit par la touche chromatique à la fois élégante et délicate. Par contre, il note que si cette touche est pertinente en été, elle est beaucoup moins visible et porteuse en hiver.
- Enjeu d'appropriation et de polyvalence : Le jury perçoit les aménagements proposés comme ayant un grand potentiel d'appropriation par les citoyens. L'espace vaste permet une multitude d'usages où il est facile d'imaginer tant un usage quotidien que la tenue d'événements d'envergure. Le jury apprécie grandement l'idée de l'intégration de textes issus de la communauté à même la chaussée. La narration identitaire permet de transcender la notion de zone de rencontre et de l'ancrer encore plus fortement dans son milieu.
- Évolution de la proposition : Le jury aurait souhaité voir un plus grand raffinement de la proposition ainsi qu'une plus grande application des commentaires qu'il avait transmis lors de la première étape du concours. Le jury remarque qu'aucun travail d'échelle n'a été proposé pour le motif qui semble toujours peu lisible à l'échelle du piéton. Ce travail aurait été essentiel dans la mesure où le motif soutient à lui seul le concept. Une extension conceptuelle sur le plan vertical lui aurait permis de sortir de ses limites. La résolution de certaines problématiques techniques semble nuire au concept plutôt que de contribuer à créer une grande place unifiée.
- La justesse et l'efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques : Le jury souligne la justesse et la pertinence de certains choix spatiaux et formels. Il se questionne toutefois sur quelques choix matériels, notamment l'aspect du mobilier et du pavé en béton rose teinté dans la masse due à sa durabilité et le contraste entre les différents tons. Le jury aurait souhaité une transposition en trois dimensions du concept.
- Faisabilité et respect des coûts : Le jury voit dans cette proposition un projet simple et réalisable. Il y voit toutefois encore trop de questions techniques et conceptuelles non résolues et une insuffisance de détails.

# LA GRANDE SIMONE

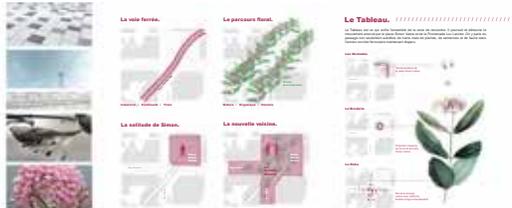
« Souvent, je rêve à une grande famille. Rassemblée. Festive. Colorée. Joyeuse. Plaisante. Lumineuse. Comme les âmes unies d'un quartier. Ma tante, Ma sœur, Ma voisine. Ma grande sœur. »

Pour que la place Simone-Vielles ait pour tous les âges et les âmes. Pour les enfants et les adultes, les âmes unies qui respirent à l'unisson les traditions et les nouveautés qui se mêlent à leur vie. Pour que la place Simone-Vielles soit un lieu de rassemblement et de partage. Pour que cette place soit un lieu de vie. Et que tous soient épanouis. Pour que cette place Simone-Vielles soit un lieu de vie. Et que tous soient épanouis.



« L'âme du quartier n'a jamais pris le train. Les nomades de la vie y reviennent à cause de son âme. » L'Wistère.

Où est Simone?



**Les Personnalités.**

**Section A / Rue Valois**

**Section B / Rue Ontario**

**Les Fauteuils.**

**Le Balcon.**

# LA GRANDE SIMONE

La nouvelle zone de rencontre Simone-Vielles offre une multitude de services. C'est un quartier coloré, lumineux, abordable et vivant. Un lieu où se retrouver, un lieu de vie qui fait partie de nos racines et de nos initiatives citoyennes et communales.



« Ici, pour que toutes les âmes-pixels se rassemblent et se dispersent au gré du vent »

**La Broderie.**

**Les Abats-jour.**

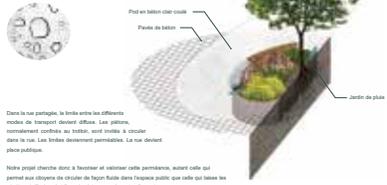
**Les Bijoux.**

- Enjeu conceptuel : Le principe organisateur qui mise sur une approche en contraste avec la Place Simon-Valois est intéressant. L'approche conceptuelle fonctionnelle est claire et répond au programme par plusieurs dispositifs qui sauront alimenter l'espace public. Toutefois la juxtaposition de ces divers dispositifs répartis dans l'espace dilue la cohésion de la proposition. Le jury n'est pas convaincu que les aménagements réussiront à créer un lieu rassembleur et à engendrer des comportements différents de celui de la rue traditionnelle due à la grande démarcation entre la rue et le trottoir. Bien que le jury apprécie la qualité de la stratégie végétale, il aurait toutefois aimé que la végétation soit mieux dosée pour une rue commerciale telle que la rue Ontario.
- Enjeu de fonctionnalité : Le jury salue l'attention portée aux problématiques techniques. Il n'est toutefois pas convaincu de l'efficacité fonctionnelle du traitement de l'intersection, des seuils d'entrées et de sorties de la Zone de rencontre. La stratégie d'éclairage ne semble pas avoir été assez réfléchi en cohérence avec le concept de « pods ». Les membres du jury sont séduits par l'aménagement et la configuration du mobilier.
- Enjeu de cohésion : L'approche en contraste avec la Place Simon-Valois, bien qu'intéressante, semble être une opportunité manquée d'unifier l'espace et de créer une signature cohérente pour l'ensemble de la Zone de rencontre.
- Enjeu esthétique et visuel : Le jury souligne l'intérêt esthétique de la proposition. Le caractère esthétique du traitement végétal de l'avenue Valois présenté dans les perspectives est grandement apprécié par le jury. Le jury s'inquiète toutefois de la complexité constructive du projet puisqu'il entrevoit des problématiques techniques lors de l'exécution. Par exemple, l'absence de bordure entre les zones de plantation et la chaussée, la durabilité du contraste des tonalités et la multiplication des découpes de pavés orthogonaux à la rencontre de la forme curviligne des pods sont des éléments qui risquent de compromettre le cadre esthétique proposé lors de la construction.
- Enjeu d'appropriation et de polyvalence : Le potentiel d'appropriation de l'espace lors de la tenue d'événements d'envergure au sein des aménagements proposés ne convint pas le jury, particulièrement en raison de la présence importante de végétation. La polyvalence de l'espace en regard des différents scénarios envisagés pour la Zone de rencontre semble compromise.
- Évolution de la proposition : Le jury apprécie l'évolution et la simplification de la prestation par rapport à la proposition soumise lors de la première étape. Il y voit de manière générale une réponse plus urbaine et réaliste. Toutefois, les jurés constatent également un léger effritement du concept et un équilibre peu résolu entre les éléments architecturaux et la stratégie végétale.
- La justesse et l'efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques : Le jury s'interroge sur la justesse de certaines orientations spatiales et formelles du concept. Il questionne la plus-value que le mât apporte au concept et sa compatibilité avec l'éclairage existant. Le jury salue l'esthétisme général de la proposition malgré une certaine inquiétude quant aux problématiques techniques à résoudre lors du chantier.
- Faisabilité et respect des coûts : La prestation apparaît comme réaliste en termes de coûts, mais peut mener à plusieurs défis techniques lors de la réalisation des plans et devis.

# LA ZONE DE RENCONTRE SIMON-VALOIS

## Perméance

La nature transpire la chaussée.  
L'eau percole dans le sol.  
Et les citoyens reprennent possession de la rue.



Dans la rue partagée, la limite entre les différents modes de transport devient floue. Les piétons, normalement confinés au trottoir, sont invités à circuler dans la rue. Les trottoirs deviennent publics. La rue devient place publique.

Nous pourrions chercher à fixer et valoir cette perméance, autour d'un point noir critique au carrefour de l'avenue Valois (dans l'axe public), que cela qui laisse les végétaux partir du sol et faire de place à place publique.

Cette révélation, en continuité avec la Place Simon-Valois, propose l'ajout d'un élément fort nouveau, le plat. Ces surfaces de béton clair, avec leur forme souple et arrondie, permettront de fixer ce qui adoucit la zone végétalisée de la zone piétonne. Ces plots soulèvent les trottoirs et les formes d'arbres de manière à ce que les végétaux puissent pousser et pousser naturellement.

## LES PRINCIPES CONCEPTUELS



La Promenade de la rue Ontario en autorité.

## LES ZONES

### Le Carrefour

La place d'attente dans la zone de rencontre, celle des piétons, est au cœur du projet. Les quatre coins sont traités par un plot en béton clair. Au coin nord-est de l'intersection se trouve le grand îlot de végétation. Le concept technique est simple: l'intersection. Avec, les piétons et automobilistes qui traversent l'intersection vers l'est ou l'ouest, selon le sens de circulation de la rue.

### Le Pôle de mobilité

Cette zone est optimisée pour desservir les besoins de mobilité de proximité. Les trottoirs et les bancs sont installés au 15m-20m, près de la Banque Industrielle. Les trottoirs à vélo ont été installés sur l'avenue Valois. Les trottoirs à vélo ont été installés sur l'avenue Valois. Les trottoirs à vélo ont été installés sur l'avenue Valois.

### Le Salon

Cette zone bien aménagée offre un endroit idéal pour les végétations et pour d'installer un mobilier urbain. Les formes d'arbres de manière à ce que les végétaux puissent pousser et pousser naturellement.

### La Promenade

C'est le cœur de la zone de rencontre. Le trottoir est traité par un plot en béton clair. Au coin nord-est de l'intersection se trouve le grand îlot de végétation. Le concept technique est simple: l'intersection. Avec, les piétons et automobilistes qui traversent l'intersection vers l'est ou l'ouest, selon le sens de circulation de la rue.

### Le Sous-bois

Le concept technique, plus calme et plus vert de l'avenue Valois est traité par un plot en béton clair. Au coin nord-est de l'intersection se trouve le grand îlot de végétation. Le concept technique est simple: l'intersection. Avec, les piétons et automobilistes qui traversent l'intersection vers l'est ou l'ouest, selon le sens de circulation de la rue.

### Les trottoirs

Les trottoirs sont traités de manière à ce que les végétaux puissent pousser et pousser naturellement. Les trottoirs à vélo ont été installés sur l'avenue Valois. Les trottoirs à vélo ont été installés sur l'avenue Valois.

### LEGENDE

Entrée des trottoirs  
Entrée des trottoirs

### Plan d'ensemble de l'aménagement proposé

Echelle 1:100

### LES VÉGÉTAUX

#### Plantation de Sous-bois (sur trottoir et sur chaussée)

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### Sol humide (hydrophobe)

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### Sol moins humide

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### Plantation de la Promenade (sur trottoir)

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### Sol humide (hydrophobe)

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### Sol moins humide

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châtaignier, platane, tilleul, frêne, saule, etc.

#### LES trottoirs

Arbres: érable, hêtre, charme, châta

- Enjeu conceptuel : Le jury est d'avis que le motif générateur est à la fois la force et la faiblesse de la prestation. Le jury souligne que bien que le principe organisateur soit clair et fort, il apparaît également dans plusieurs cas comme contraignant. Tout comme suggéré à la première étape du concours, le jury aurait souhaité que le motif soit plus flexible afin qu'il puisse s'adapter à certaines conditions, notamment à certaines rencontres ou jonctions d'espaces et ainsi rendre l'espace plus lisible. L'impression générale du jury est que le projet est resté prisonnier de la trame qu'il s'est imposée.
- Enjeu de fonctionnalité : Le jury souligne la bonne fonctionnalité, l'échelle adéquate et la performance des aménagements proposés sur l'avenue Valois. Il se questionne toutefois sur la raison d'être de plusieurs éléments sur la rue Ontario, notamment sur les bollards qui ne contribuent pas à la qualité de l'espace et sur la stratégie végétale qui impose des déplacements en diagonale pouvant nuire à la perméabilité. Les membres du jury notent toutefois l'intérêt et la sophistication de la solution écologique des bacs de bio rétention et mentionnent que l'équipe est la seule à avoir proposé à une stratégie complète de gestion des eaux. Il souligne que le motif suggéré pourrait générer des problématiques d'entretien.
- Enjeu de cohésion : Bien que l'échelle du motif générateur réponde adéquatement aux contraintes d'une voie automobile, il s'avère moins contrôlé en bordure des bâtiments et aux abords de la Place Simon-Valois. Le traitement des seuils d'entrées et des sorties de la Zone manque de raffinement et de précisions pour être convaincant. L'arrimage avec la Place Simon-Valois est peu développé.
- Enjeu esthétique et visuel : L'esthétisme des aménagements est l'une des grandes forces du projet. Le plan et les perspectives savent convaincre par leur simplicité et leurs qualités visuelles. Malgré les lacunes conceptuelles et techniques du motif, le jury souligne la justesse et la lisibilité de celui-ci à l'échelle humaine.
- Enjeu d'appropriation et de polyvalence : Le jury aurait souhaité qu'un narratif ou qu'un récit plus développé accompagne la prestation. Il questionne la pertinence de la ligne diagonale qui génère le projet et pense qu'elle mérite d'être davantage associée à une narration. Il aurait également apprécié voir certaines nuances dans le traitement du motif. Les jurés qualifient d'hésitante l'intervention artistique du mur végétal sur lequel peu de détails sont fournis et se questionne sur la possibilité de son appropriation par les usagers. Ils se questionnent également sur le potentiel des commerçants à s'approprier les lieux. Autant lors de l'achalandage usuel de la rue que lors de sa fermeture, la présence des fosses de bio rétention limitent la flexibilité d'utilisation des trottoirs. Par contre, le jury souligne l'intérêt des interventions sur le coin sud-est de l'intersection Ontario/Valois et les aménagements flexibles et polyvalents qui y sont proposés (ex. : scène amovible).
- Évolution de la proposition : Le jury constate peu d'évolution entre la première et la deuxième étape du concours. Le jury constate que certains détails techniques se sont précisés.
- La justesse et l'efficacité des choix spatiaux, formels, matériels et techniques : Le jury constate un risque de manque d'arrimage entre les choix conceptuels et la résolution technique de la Zone de rencontre. Tel qu'expliqué précédemment, il questionne également certains des choix spatiaux et formels.
- Faisabilité et respect des coûts : La résolution des problématiques techniques pour l'étape des plans et devis afin de conserver l'esthétisme raffiné de la proposition semble un défi de taille, particulièrement pour le motif au sol. Le jury perçoit comme faisable la prestation telle que soumise.



## 2.9 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

À l'unanimité, le jury recommande à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de confier le mandat de services professionnels à l'équipe composée de **civiliti + François Courville + UDO design + AXOR** pour réaliser le projet de la Zone de rencontre Simon-Valois. Le jury tient également à faire parvenir certaines recommandations au lauréat et à l'arrondissement afin d'assurer un bon développement du projet post-concours.

### Recommandations

**Le jury appuie** plusieurs choix des concepteurs pour leur justesse et leur efficacité à résoudre une ou plusieurs problématiques. Il considère les éléments suivants comme essentiels à la réussite du projet et au maintien de l'essence de la prestation lauréate :

- L'utilisation du corten dans le projet. Il note sa pertinence en termes de parti pris dans ce sens qu'il agit à titre de support identitaire ;
- La stratégie d'éclairage générale du projet. Le jury souligne les qualités esthétiques et emblématiques des fûts d'éclairage, qui sont des éléments essentiels et indispensables de cette proposition de design, notamment parce qu'ils renforcent l'identité du lieu ;
- Les aménagements de type « salon » développés sur l'avenue Valois qui créent des ambiances uniques, à échelle humaine et au fort potentiel d'appropriation par les usagers. Le jury souhaiterait voir cet élément de la proposition se développer davantage.

**La majorité du jury supporte** la stratégie de déplacer les zones réservées aux taxis et les arrêts d'autobus hors de la Zone de rencontre puisque cette solution engendre une plus grande perméabilité des aménagements. Ces déplacements permettent également des aménagements plus adéquats et sensibles aux déplacements des piétons. Il est toutefois souhaité de considérer la réintroduction des arrêts d'autobus au sein de la Zone de rencontre. Dans cet esprit, il serait pertinent d'évaluer les conséquences sur la fluidité des déplacements à pieds engendrées par une bordure de 150 mm aménagée à l'amorce est, sur une distance d'environ 9-12 m.

**Le jury invite** les concepteurs et l'arrondissement à poursuivre leurs réflexions sur certains de ces aspects du projet en fonction des enjeux du programme de concours et du contexte de réalisation de la Zone de rencontre :

- Le coin sud-est de l'intersection Ontario/Valois (épicerie Métro). Il serait pertinent de développer une interface performante pour tous les scénarios d'utilisation. Il serait également souhaitable que la structure soit démontable, déplaçable ou positionnée afin de répondre de manière flexible au contexte de transformation de la propriété adjacente ;
- À une stratégie végétale qui augmente la richesse du concept et qui est basée sur un concept solide, créatif et affirmé qui contribuerait résolument à l'expérience de l'utilisateur tout en renforçant le concept d'aménagement ;
- La possibilité de réintégrer d'une certaine façon le tracé diagonal de l'ancien chemin de fer afin de renforcer la figure de l'ancienne trace ferroviaire.

**Le jury s'interroge** sur la pertinence et l'efficacité de certaines solutions esquissées de la prestation :

- L'efficacité du drainage du caniveau central, la pertinence de sa localisation, les enjeux d'entretien particulièrement en hiver et sur sa performance générale en regard de la couronne de rue en amont et en aval de la Zone de rencontre. Le jury souligne également que celui-ci rappelle la ligne centrale de la rue traditionnelle, ce qui n'est pas souhaitable lors de l'aménagement d'une Zone de rencontre ;
- L'utilisation des pixels, présentement très peu utilisés dans le concept, et qui mériteraient d'être réintroduites aux abords et à l'intérieur de la Zone de rencontre par souci de cohérence avec la Place Simon-Valois.

## 2.10 SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Sinisha Brdar  \_\_\_\_\_

François de la Chevrotière \_\_\_\_\_

Éric Turcotte \_\_\_\_\_

Luu-Thuy Nguyen \_\_\_\_\_

Kim Pariseau \_\_\_\_\_

Nicole Valois \_\_\_\_\_

Jimmy Vigneux \_\_\_\_\_

## 2.10 SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Sinisha Brdar \_\_\_\_\_

François de la Chevrotière  \_\_\_\_\_

Éric Turcotte \_\_\_\_\_

Luu-Thuy Nguyen \_\_\_\_\_

Kim Pariseau \_\_\_\_\_

Nicole Valois \_\_\_\_\_

Jimmy Vigneux \_\_\_\_\_

## 2.10 SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Sinisha Brdar \_\_\_\_\_

François de la Chevrotière \_\_\_\_\_

Éric Turcotte \_\_\_\_\_

Luu-Thuy Nguyen \_\_\_\_\_

Kim Pariseau \_\_\_\_\_

Nicole Valois \_\_\_\_\_

Jimmy Vigneux \_\_\_\_\_

## 2.10 SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Sinisha Brdar \_\_\_\_\_

François de la Chevrotière \_\_\_\_\_

Éric Turcotte \_\_\_\_\_

Luu-Thuy Nguyen  \_\_\_\_\_

Kim Pariseau \_\_\_\_\_

Nicole Valois \_\_\_\_\_

Jimmy Vigneux \_\_\_\_\_

## 2.10 SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

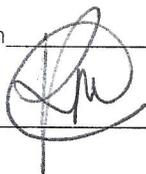
Sinisha Brdar \_\_\_\_\_

François de la Chevrotière \_\_\_\_\_

Éric Turcotte \_\_\_\_\_

Luu-Thuy Nguyen \_\_\_\_\_

Kim Pariseau \_\_\_\_\_



Nicole Valois \_\_\_\_\_

Jimmy Vigneux \_\_\_\_\_

## 2.10 SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Sinisha Brdar \_\_\_\_\_

François de la Chevrotière \_\_\_\_\_

Éric Turcotte \_\_\_\_\_

Luu-Thuy Nguyen \_\_\_\_\_

Kim Pariseau \_\_\_\_\_

Nicole Valois *Nicole Valois* \_\_\_\_\_

Jimmy Vigneux \_\_\_\_\_

## 2.10 SIGNATURE DES MEMBRES DU JURY

Sinisha Brdar \_\_\_\_\_

François de la Chevrotière \_\_\_\_\_

Éric Turcotte \_\_\_\_\_

Luu-Thuy Nguyen \_\_\_\_\_

Kim Pariseau \_\_\_\_\_

Nicole Valois \_\_\_\_\_

Jimmy Vigneux \_\_\_\_\_

